



PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 9 AVRIL 2024

Heure : 19 H
Séance : Ordinaire
Date de convocation : 27/03/2024
Date d'affichage : 16/05/2024

ORDRE DU JOUR :

Approbation des procès-verbaux des réunions du 27 février et du 30 mars 2024

1. **BUDGET DE LA COMMUNE**
 - A. *Approbation du compte de gestion 2023*
 - B. *Approbation du compte administratif 2023*
 - C. *Affectation du résultat 2023*
 - D. *Vote des taxes 2024*
 - E. *Proposition et vote du budget primitif 2024*
 - F. *Attribution des subventions 2024 aux Associations*
2. *Fongibilité des crédits 2024*
3. *Devis eaux pluviales Route de Cerisiers*
4. *Demande subvention DETR / eaux pluviales route de Cerisiers*
5. *Installation de ruches Bois des Loges*
6. *Devis travaux bois ru de l'érable*
7. *Questions diverses*

Le mardi neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques HERLAUT, Maire.

Étaient présents : M. BLANCHON BERNARD
M. BOURDON JACQUES
M. BOURDON JEAN-LOUIS
Mme CABRER EVELYNE
Mme DURAND NADEGE
M. HERLAUT JACQUES
Mme MORISSEAU MYRIANNE
M. PEYNOT ERIC
M. QUENTIN JEAN-FRANCOIS
Mme STRABA NADEGE
M. VAN STEENKISTE PHILIPPE

Était absent :

A donné procuration :

M. le Maire procède à la vérification du quorum.
Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h00.

Secrétaire de séance : M. Jacques BOURDON en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Adoption à l'unanimité des derniers procès-verbaux des réunions du 27 février et du 30 mars 2024.

En préambule et à la demande du Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

1. d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Devis travaux bois ru de l'érable

ORDRE DU JOUR

1. Budget de la commune- Approbation du compte de gestion 2023
Délibération n°2024/028 transmise en Sous-préfecture le 11/04/2024

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

- **Déclare**, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Budget de la commune - Approbation du compte administratif 2023
Délibération n°2024/029 transmise en Sous-préfecture le 11/04/2024

M. le Maire présente le compte administratif de la commune pour l'exercice 2023 concordant avec le Compte de Gestion 2023.

Le Conseil Municipal a l'unanimité, élit le Président de séance, à savoir Mme Nadège DURAND, 1^{ère} Adjointe.

M. le Maire sort de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

- **Approuve** le Compte Administratif 2023 de la Commune faisant ressortir un résultat de clôture comme suit :

Section de Fonctionnement	DEPENSES :	426 687.18€
	RECETTES :	613 071.75€
Section d'Investissement	DEPENSES :	182 081.33€
	RECETTES :	109 768.90€
➤ Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2023 :		186 384.57€
➤ Excédent de Fonctionnement au 01/01/2023 :		336 503.51€
➤ Résultat de Fonctionnement cumulé au 31/12/2023 :		522 888.08€
➤ Résultat déficit d'Investissement de l'exercice 2023 :		- 72 312.43€
➤ Excédent d'Investissement au 01/01/2023 :		9 726.38€
➤ Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2023 :		62 586.05€
- Prend acte du résultat de l'exercice 2023 :		460 302.03€
- Constate l'état des restes à réaliser au 25 janvier 2024 :		
- Dépenses investissement à reporter :		280 965.91€
- Recettes investissement à reporter :		115 000.00€

3. Budget de la commune - Affectation des résultats de l'exercice 2023 **Délibération n°2024/030 transmise en Sous-préfecture le 11/04/2024**

Le Conseil Municipal a l'unanimité, élit le Président de séance, à savoir Mme Nadège DURAND, 1^{ère} Adjointe.

Il convient, en application des instructions budgétaires et comptables M57, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023, issus du compte administratif pour le budget principal de la commune.

Au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2023, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation de résultat.

M. le Maire sort de la salle.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Considérant que les résultats comptables de l'exercice 2023 s'établissent comme suit, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité sous la présidence de Mme Nadège DURAND

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10		

Section de Fonctionnement	DEPENSES :	426 687.18€
	RECETTES :	613 071.75€
Section d'Investissement	DEPENSES :	182 081.33€
	RECETTES :	109 768.90€
➤ Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2023 :		186 384.57€
➤ Excédent de Fonctionnement au 01/01/2023 :		336 503.51€
➤ Résultat de Fonctionnement cumulé au 31/12/2023 :		522 888.08€
➤ Résultat déficit d'Investissement de l'exercice 2023 :		- 72 312.43€
➤ Excédent d'Investissement au 01/01/2023 :		9 726.38€
➤ Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2023 :		62 586.05€
- Prend acte du résultat de l'exercice 2023 :		460 302.03€
- Constate l'état des restes à réaliser au 25 janvier 2024 :		
- Dépenses investissement à reporter :		280 965.91€
- Recettes investissement à reporter :		115 000.00€
- Il ressort donc un besoin net de la section d'investissement de		228 551.96€
- Décide d'affecter le résultat de la façon suivante :		
- Résultat reporté, en recette de fonctionnement (cpte 002) :		294 336.12€
- Résultat reporté, recette investissement (cpte 1068) :		228 551.96€
- Résultat reporté, en déficit d'investissement (cpte 001) :		62 586.05€

4. Vote des taxes 2024

Délibération n°2024/031 transmise en Sous-préfecture le 11/04/2024

M. le Maire présente le produit des Taxes Locales et propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2023 et donc de les reconduire à l'identique sur 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

- **DÉCIDE** de retenir les taux suivants pour l'année 2024 (identiques à 2023) :
 - Taxe Foncier Bâti : 41.32%
 - Taxe Foncier non Bâti : 48.53%
 - Taxe d'habitation : 20.23%
 - CFE : 27.05%

5. Budget de la commune - Proposition et vote du budget primitif 2024

Délibération n°2024/032 transmise en Sous-préfecture le 11/04/2024

M. le Maire donne lecture du Budget Primitif pour l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

- **Vote** le budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement	806 176.80€	806 176.80€
Section d'Investissement	695 908.64€	695 908.64€

6. Attribution des subventions 2024 aux Associations

Délibération n°2024/033 transmise en Sous-préfecture le 11/04/2024

M. le Maire propose les montants de subventions reversés pour 2024 à chaque association.

Il propose également que le vote se fasse association par association. Les membres de bureau d'association devront sortir de la salle au moment du vote de la subvention pour leur association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser aux associations, pour l'exercice 2024, les subventions comme suit :

		POUR	CONTRE	ABSTENTION
ADIL89	72 €	11		
ADMR	100 €	11		
AMIS TOUR SALAZAR	300 €	11		
BONNE ENTENTE	800 €	11		
COLLEGE GASTON RAMON	150 €	11		
CONSERVATOIRE DE SENS	30 €	11		
COUNTRY CLUB DE VAUDEURS	800 €	10		
CROIX ROUGE	50 €	11		
France ALZEIHMER	50 €	11		
MFR GRON	140 €	11		
MUSIQUE EN OTHE	50 €	11		
OFFICE SPORTS VILL ARCHEVEQUE	50 €	11		
PEP	50 €	11		
PLAISIR DE LIRE	150 €	11		
PREVENTION ROUTIERE	50 €	11		
RESTOS DU CŒUR	50 €	11		
UNA	150 €	11		
UNION SPORTIVE CERISIERS	200 €	11		

pour un total de 3 242€.

7. Nomenclature M57: mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Délibération n°2024/034 transmise en Sous-préfecture le 11/04/2024

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, à compter de l'exercice 2024, pour le budget principal de la commune,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

AUTORISE M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget de la commune

AUTORISE M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

8. Devis eaux pluviales Route de Cerisiers

Délibération n°2024/035 transmise en Sous-préfecture le 11/04/2024

Le Maire explique que les eaux pluviales provenant de la ravine du chemin de la Longueraie et de la ravine longeant la route de Cerisiers causent des inondations au niveau de la route et peuvent également inonder des propriétés privées.

M. le Maire présente les devis proposés par les sociétés :

- COLAS (89380 APPOIGNY)
- MANSANTI (89360 FLOGNY LA CHAPELLE)

	Montant HT	Montant TTC
COLAS	62 165.00€	74 598.00€
MANSANTI	58 451.00€	70 141.20€

M. Jean-François QUENTIN fait remarquer à l'assemblée qu'il est indiqué « devis estimatif » sur le document envoyé par la société MANSANTI. Une évolution tarifaire et de délai du devis est donc envisageable.

Il s'avère que sur le devis de la société COLAS, il y a la même inscription.

M. le Maire propose de contacter les sociétés pour modification du terme de leur devis et de remettre le sujet à un conseil municipal ultérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

DÉCIDE du report du choix de la société pour les travaux de gestion des eaux pluviales route de Cerisiers à un conseil municipal ultérieur.

9. Demande subvention DETR / eaux pluviales route de Cerisiers

Le Maire expose que suite au report de l'étude des devis de travaux, il convient de reporter également la demande de subvention à un conseil municipal ultérieur.

10. Installation de ruches Bois des Loges

Délibération n°2024/036 transmise en Sous-préfecture le 11/04/2024

M. le Maire explique qu'un administré apiculteur, M. Damien ULSAS, souhaite installer deux ruches dans le bois des Loges jusqu'au 13 mai 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

AUTORISE M. Damien ULSAS, n° apiculteur A5169168, à installer deux ruches dans le bois des Loges jusqu'au 13 mai 2024.

11. Devis travaux bois ru de l'érable

Délibération n°2024/037 transmise en Sous-préfecture le 11/04/2024

M. le Maire explique que des arbres étaient dangereux le long du ru de l'érable et derrière le lotissement.

Il a été pris la décision de les faire couper. Il est nécessaire de les débiter et stérer pour pouvoir ensuite les vendre.

La coupe se fera en morceaux de 50 cm empilés en tas de 3 stères.

M. le Maire présente le devis proposé par la société :

	Montant HT	Montant TTC
LES JARDINS DE LA CROISIERE (89100 SENS)	2 250.00€	2 250.00€ <i>Pas assujetti à la TVA</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

ACCEPTTE le devis de travaux bois ru de l'érable proposé par la société LES JARDINS DE LA CROISIERE (89100) pour un montant de

Montant HT	Montant TTC
2 250.00€	2 250.00€ <i>Pas assujetti à la TVA</i>

AUTORISE le Maire à signer le devis et tout document afférent à cette opération.

INFORMATIONS DU MAIRE **AU CONSEIL MUNICIPAL**

- Défense extérieure contre l'incendie de Grange-sèche : accord de subvention DETR à hauteur de 2 935€.
- Cérémonie en hommage des Déportés aura lieu dimanche 28 avril et sera présidée par Mme Nadège DURAND, 1^{ère} Adjointe.
- Conseil communautaire de la CCVPO : jeudi 11 avril à la salle polyvalente de Vaudeurs
- Service national universel : M. le Maire donne la parole à Mme Nadège DURAND, 1^{ère} Adjointe qui propose plusieurs missions d'intérêt général (MIG).
- SDEY : la commune a reçu le prix spécial du jury par lequel le SDEY s'engageait à décorer l'armoire électrique située aux abords du Café de l'Éolienne. Cette décoration a été mise en place. M. le Maire remerciera M. le Président du SDEY.
- Feu d'artifice : M. le Maire explique que les conditions de tir du feu d'artifice de l'année dernière étaient très dangereuses (champs pas déchaumés, pas de pompiers présents, sécheresse...). Il a fallu contacter l'agriculteur, mettre en place une tonne à eau...
M. le Maire propose que le feu d'artifice du 13 juillet soit reporté pour la cérémonie de retour (après travaux) de l'Éolienne Bollée.
Après en avoir discuté, par 10 votes POUR et une abstention (M. le Maire), il est décidé que le feu d'artifice soit maintenu au 13 juillet.

M. le Maire attire l'attention sur le fait que pour l'organisation à cette date, il sera nécessaire de mobiliser l'ensemble des élus et de travailler en amont l'organisation (prévoir une citerne à eau, contacter l'agriculteur pour le déchaumage...).

INFORMATIONS DES CONSEILLERS **MUNICIPAUX**

- Mme Nadège DURAND, 1^{ère} Adjointe, informe que la donnerie et l'opération Nettoyons les chemins sont maintenus les 13 et 14 avril.
- M. Bernard BLANCHON, conseiller municipal et Président de l'association le Country Club de Vaudeurs, remercie l'assemblée pour l'attribution de subvention 2024.
Il explique que l'association créée en 2023 n'a pas démarré avec un groupe déjà constitué et que le temps de démarrage est plus long.

Mme Nadège DURAND lui explique qu'il faudra penser à avoir des financements par des manifestations qui rapporteront de l'argent à l'association et qu'il faut trouver des sources de financement autres que la subvention de la commune.

Mme Evelyne CABRER, conseillère municipale, propose à M. Bernard BLANCHON d'organiser des démonstrations avec buvette.

- M. Jacques BOURDON, 3^{ème} Adjoint, informe que l'électricité du bâtiment technique a été entièrement refaite et mise aux normes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Prochain Conseil Municipal le 14 mai 2024 à 19h.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS	
N°2024/028	Approbation du compte de gestion 2023
N°2024/029	Approbation du compte administratif 2023
N°2024/030	Affectation du résultat 2023
N°2024/031	Vote des taxes 2024
N°2024/032	Proposition et vote du budget primitif 2024
N°2024/033	Attribution des subventions 2024 aux Associations
N°2024/034	Fongibilité des crédits 2024
N°2024/035	Devis eaux pluviales Route de Cerisiers
N°2024/036	Installation de ruches Bois des Loges
N°2024/037	Devis bois ru de l'érable

Nombre de conseillers		
En exercice : 11	Présents : 11	Ayant pris part aux votes : 11
M. Jacques HERLAUT <i>Maire</i>	Mme Nadège DURAND <i>1^{ère} Adjointe</i>	M. Éric PEYNOT <i>2^{ème} Adjoint</i>
M. Jacques BOURDON <i>3^{ème} Adjoint</i>	Mme Nadège STRABA <i>Conseillère Municipale</i>	Mme Evelyne CABRER <i>Conseillère Municipale</i>
Mme Myrienne MORISSEAU <i>Conseillère Municipale</i>	M. Philippe VAN STEENKISTE <i>Conseiller Municipal</i>	M. Jean-Louis BOURDON <i>Conseiller Municipal</i>
M. Jean-François QUENTIN <i>Conseiller Municipal</i>	M. Bernard BLANCHON <i>Conseiller Municipal</i>	